



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service aménagement mer et littoral
Unité sentier côtier

Affaire suivie par : Pierre-Yves Morvan
Tél : 02 56 63 73 26 - 07 84 55 74 01
Mél : pierre-yves.morvan@morbihan.gouv.fr

Vannes, le 25/02/2025

Monsieur,

Les travaux de mise en oeuvre de la servitude de passage des piétons le long du littoral sont en cours dans le secteur de votre propriété de Belz.

Votre mur de défense contre la mer s'étant dégradé, je vous informe que la clôture posée récemment sur votre parcelle va être déplacée afin que la largeur de la servitude, fixée à trois mètres, soit respectée.

L'unité "sentier côtier" de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour toute précision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,

L'adjointe au chef du service aménagement, mer et littoral

Sandrine Pernet

Monsieur Laurent Kerhervé
21 rue de Toulne
56550 BELZ